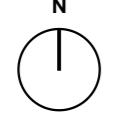


DOCUMENT GRAPHIQUE

Planche territoire
Échelle : 1/7500

0 250 500 m



Pièces n°	Lancement procédure	Mise à disposition du public	Approbation
5	20 mai 2025	du 6 octobre au 6 novembre 2025	11 décembre 2025



Atelier d'Urbanisme et d'Architecture - Céline Gréau
45 Quai Rambouillet - 69002 LYON
tel : 04/78 48 76 07

DECOUPE DU TERRITOIRE EN ZONES

- UA : Zone de centre ancien
- UB : Zone d'extension mixte
- UBA : Zone d'extension mixte correspond au quartier "Le Pont"
- UBg : Zone destinée à accueillir la Gendarmerie
- UC : Zone résidentielle
- UX : Zone d'activités économiques et artisanales
- UXs : Zone d'activités économiques et artisanales où les activités de services sont possibles
- 1A1x : Zone d'activités économiques et artisanales futures
- 2A1x : Zone d'activités économiques et artisanales dont l'urbanisation est soumise à une évolution du document
- N : Zone naturelle
- NL : Zone naturelle de loisirs
- A : Zone agricole
- As : Zone agricole à protéger
- Ad : Secteur d'activité existante en zone agricole

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

- O : Orientation d'Aménagement et de Programmation
- E : Emplacement réservé pour mixité sociale
- S : Secteur non soumis à l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme
- E : Espace vert à protéger
- C : Changement de destination
- T : Trame bleue
- Z : Zones humides
- C : Corridor écologique contraint
- E : Espace protégé ou titré de l'article L151-23
- P : Pelouses sèches
- P : Patrimoine bâti à protéger
- ER : Emplacements réservés
- A : Arbres à préserver
- M : Mixité fonctionnelle : linéaires d'activités à préserver
- P : Patrimoine bâti à protéger : murs et murets

